

-MOUVEMENT DE MAITRES 2023- CALENDRIER et ORGANISATION

DATES	ENSEIGNANT	CHEF D'ETABLISSEMENT
Jusqu'au 15 janvier 2023	<p>Pour faire valoir les droits à la retraite à la date du 01/09/2023, adresser la demande <u>avant le 15 janvier 2023</u> à Madame Marie-Laure BESANGER par écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mail marie-laure.besanger@ac-bordeaux.fr - voie postale à l'adresse suivante : Madame Marie-Laure BESANGER Pôle académique de gestion mutualisée du 1er degré privé sous contrat 20 rue Alfred de Musset CS 10013 24054 PERIGUEUX CEDEX 	<ul style="list-style-type: none"> • A la CDE/DDEC, Adresser le tableau d'anticipation des départs à la retraite
Du 5 janvier 2023 au 25 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> • A la CDE/DDEC des Landes pour transmission aux CDE des diocèses demandés : Demander l'inscription au mouvement pour une mutation inter-diocésaine : compléter l'imprimé de demande de « mutation inter diocésaine » et joindre toutes les pièces justifiant le motif de la demande • Au chef d'établissement de son établissement Informé <u>par écrit</u> des demandes de : <ul style="list-style-type: none"> - Participation au mouvement de l'emploi pour mutation diocésaine : Joindre l'ancienneté de service sur l-professionnel : http://ia24.ac-bordeaux.fr - Départ à la retraite - Augmentation/diminution du temps partiel - Disponibilité - Congé de formation 	
Jusqu'au 3 février 2023 Date butoir	<ul style="list-style-type: none"> • A la DSDEN 24 et en copie à la CDE/DDEC Adresser, selon les souhaits, l'imprimé de : <ul style="list-style-type: none"> - Demande de disponibilité - Demande de réintégration après disponibilité - Demande de congé pour formation professionnelle pour l'année scolaire 2023/2024 - Demande de temps partiel autorisé ou de temps partiel de droit 	
Du 25 janvier 2023 au 3 février 2023 Date butoir		<ul style="list-style-type: none"> • A l'équipe enseignante, Informé, s'il y a lieu, <ul style="list-style-type: none"> - d'une réorganisation interne des classes - de l'intention de fermeture d'une ou plusieurs classes • Dans l'application de la DSDEN24, Déclarer les postes vacants ou susceptibles d'être vacants sur : http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24 • A la CDE/DDEC, Adresser le tableau des déclarations des emplois FICHE I, avec en copie : <ul style="list-style-type: none"> - Le courrier des enseignants - L'ancienneté de service sur l-professionnel : http://ia24.ac-bordeaux.fr

DATES	ENSEIGNANT	CHEF D'ETABLISSEMENT
3 février 2023 Date butoir	A la DSDEN24 <u>et en copie à la CDE/DDEC</u> : Demande de rupture conventionnelle	
7 mars 2023	CDE : Réservation des postes berceaux, C1, C2, C3	
8 mars 2023	IAC 1: Réservation des supports berceaux par Diocèse et C1, C2 et C3	
20 mars 2023 à 17h	ACADEMIE : Publication officielle des postes Vacants ou Susceptibles d'être Vacants sur le site de la DSDEN24 : http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24	
Du 20 mars 2023 au 7 avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Aux chefs des établissements, Adresser un courrier de candidature en précisant le numéro de poste souhaité <i>Une lettre de motivation, ainsi qu'un CV seront appréciés par les chefs d'établissement</i> • A la CDE/DDEC, Adresser la FICHE II de participation au mouvement • Sur le site de la DSDEN24, Candidater et saisir les vœux, avec le n°NUMEN, en stipulant précisément le(s) poste(s) souhaité(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • A la DDEC, Adresser la fiche III « Récapitulatif des demandes de mutation reçues » • Aux candidats, Adresser l'accusé de réception de candidature (imprimé CNE)
Jusqu'au 7 avril 2023 à 17h	<ul style="list-style-type: none"> • Si renonciation de candidature au mouvement, informer l'Inspection Académique (mouvement.priv1d@ac-bordeaux.fr) et la CDE/DDEC * <i>*sous couvert du chef d'établissement</i> 	
9 mai 2023	CDE 1 : Positionnement des A2 à B1	
Du ?? jusqu'au 14 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Aux chefs des établissements • Après proposition de la CDE, se présenter au chef d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Recevoir le candidat proposé par la CDE <i>Les avis défavorables doivent être obligatoirement justifiés par des motifs légaux et recevables</i> • A la DDEC, Donner les avis des candidatures sur la FICHE IV, en accord avec la CDE • Sur le site de la DSDEN24, Saisir les avis, jusqu'au 14 juin 2023
	Mise en ligne du fichier pour avis des directeurs sur le site de la DSDEN 24 http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24	
15 mai 2023	CDE 2 : Positionnement des B3 et réservation des supports C	
31 mai 2023	CDE 3 : Positionnement des B4, B5 et C1, C2, C3 sur poste en établissement et suite du mouvement Envoi des propositions de la CDE aux chefs d'établissement et aux candidats Validation des réponses reçues	
5 juin 2023	CDE 4 : Réunion d'ajustement avant CCMI suite du mouvement	
7 juin 2023	IAC 3: Positionnement des C1, C2, C3 sur poste en établissement	
4 juillet 2023	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
5 juillet 2023	CDE 5 : Affectation des Lauréats Concours, D1, D2, D3 en établissement	
6 juillet 2023	IAC 4: Répartition des Lauréats concours	
10 juillet 2023	CDE 6 : Affectation des délégués et suppléants	
Octobre 2023	CDE 7 : Réunion bilan du mouvement de l'Emploi	